

Annexe 1 : détail des créances proposées à l'admission en non-valeur

Conformément à la convention sur les conditions de recouvrement des produits locaux au sein de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, les admissions en non-valeur doivent être présentées selon le tableau ci-dessous :

Créances	éteintes	
	nb	montant
Clôture pour insuffisance d'actif	5	159 072,58 €
Surrendettement	48	39 926,98 €
TOTAL ETEINTE	53	198 999,56 €
Créances	irrecouvrables	
	nb	montant
Titres émis sous le seuil	1150	20 651,06 €
Opposition à poursuite	0	- €
Inférieures à 1000€ avec poursuites infructueuses	1274	124 330,32 €
Saisie vente non autorisées	0	- €
TOTAL	2424	144 981,38 €
Créances supérieures à 1000 € par dossier		
compte 534727	1	7 249,01 €
compte 514445	1	1 106,00 €
compte 514454	1	1 156,77 €
compte 561496	1	1 272,57 €
compte 510985	1	2 130,59 €
compte 512128	1	1 073,61 €
compte 513281	1	3 098,01 €
compte 504650	1	3 115,58 €
compte 528980	1	2 096,30 €
compte 514452	1	1 608,60 €
TOTAL	10	23 907,04 €
TOTAL IRRECOURVABLES	2434	168 888,42 €
TOTAL IRRECOURVABLES + ETEINTES	2487	367 887,98 €
Pour information, Part eau (charge budgétaire) entre 40 et 50 %	40%	147 155,19 €
	50%	183 943,99 €